



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 26/03/2025

Reçu en préfecture le 26/03/2025

Publié le **27 MARS 2025**

ID : 057-245700695-20250319-B20250318_03_SI-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-cinq, le dix-huit mars à dix-sept heures trente minutes, dûment convoqués le douze mars sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de la Maison Communautaire à Cattenom, les membres constituant le Bureau communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Roland BALCERZAK, Vice-Président en charge de la Mobilité et de la Coopération transfrontalière, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplaçant le Président,

Conformément à la délibération n° 10 du Conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant élection de M. Roland BALCERZAK en tant que Vice-Président,

Conformément à la délibération n° 14 du Conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Bureau communautaire, prise en application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Etaient présents :

MM. Roland BALCERZAK, Bernard ZENNER (arrivé au point 7), Mme Rachel ZIROVNIK, MM. Michel HERGAT, Maurice LORENTZ, Mme Marie-Marthe DUTTA GUPTA, MM. Denis BAUR, David ROBINET,

Absent avec procuration : Benoit STEINMETZ à Marie-Marthe DUTTA GUPTA

Etaient excusés : Michel PAQUET, Guy KREMER

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 7 jusqu'au point 6, puis 8 à partir du point 7

Nombre de votants : 8 jusqu'au point 7 (M. ZENNER ne participe pas au vote du point 7), puis 9 à partir du point 8

Secrétaire de séance : Rachel ZIROVNIK

Étaient également présents : Olivier HAUDOT, DGS, Thomas HERBER, DGST, Philippe LHOTTE, Directeur du Département Ressources et Services à la population, Manon TURPIN, service communication Antoinette SALERNO, Chef du service institutionnel,

Etaient excusés : Julien PILLET, Directeur du Département Environnement et Cycle de l'Eau, Katia PEPPOLONI, Chargée de mission



3. Objet : Marché de maîtrise d'œuvre (BET structure phase EXE) pour la création de la chaufferie biomasse au centre aquatique Cap Vert à Breistroff-la-Grande - Avenant n° 1 avec l'entreprise BBM Ingénierie & Conseil à 67200 STRASBOURG

Vu les articles L. 2194-1 -2° et R. 2194-2 du Code de la Commande Publique,

Vu le marché de maîtrise d'œuvre pour la création de la chaufferie biomasse au centre aquatique Cap Vert à Breistroff-la-Grande, notifié le 4 mai 2022,

La présente décision concerne l'avenant n° 1 au marché précité, passé en procédure adaptée ouverte,

Les motifs de cet avenant sont les suivants :

Le montant du marché initial de la maîtrise d'œuvre externe augmente, en raison d'ajout de prestations supplémentaires. Des déplacements complémentaires au-delà des sept mois de chantier prévus ont été notamment nécessaires, ainsi que la tenue de réunions assurées à partir de septembre 2024.

Le montant du marché initial est porté de 16 680,00 € H.T. (seize mille six-cent quatre-vingts euros) à 19 830,00 € H.T. (dix-neuf mille huit-cent-trente euros), soit une augmentation totale de 3 150,00 € H.T., soit + 18,88 %.

Considérant que ces modifications rendues nécessaires et n'étant pas prévues initialement par le maître d'ouvrage, ne peuvent être confiées à un autre opérateur économique pour des raisons techniques,

Considérant que les clauses du marché initial demeurent inchangées tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent avenant n° 1,

Considérant cet exposé,

Vu le rapport de présentation établi par le Président,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- d'accepter la passation de l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre passé en procédure adaptée ouverte entre la Communauté de Communes de Cattenom et Environs et l'entreprise **BBM Ingénierie & Conseil à 67200 STRASBOURG,**
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 8
Abstention : 0
Contre : 0

Fait à Cattenom, le 19 mars 2025

Le Vice-Président,

Roland BALCERZAK

